

Service Civique

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics
- Pour accueillir un volontaire, il faut soit demander un agrément individuel sur le site du Service Civique, soit bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération

PUBLIC

- Jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes
- Jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)

AIDES

- Prise en charge des formations obligatoires et du tutorat par l'Etat
- Aide au tutorat sous conditions

TYPES DE CONTRAT

- Mission de volontariat 6 à 12 mois (non renouvelable) sur une des dix thématiques prioritaires pour la Nation : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et action humanitaire, Intervention d'urgence en cas de crise et Citoyenneté européenne
- Durée hebdomadaire de 24 heures minimum
- Inclut une formation civique et citoyenne et le passage d'une formation PSC1